

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3097>

**EN BREF N°561 : Lettre  
ouverte au président de la  
République La France ne peut  
continuer à sacrifier ses  
capacités de production, de  
recherche et d'innovation**

Date de mise en ligne : jeudi 18 mars 2021

- PUBLICATIONS - En Bref -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## **Lettre ouverte au président de la République**

### **La France ne peut continuer à sacrifier ses capacités de production, de recherche et d'innovation**

Monsieur le président de la République, vous avez déclaré le 11 mai 2020 « Il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française et plus d'autonomie stratégique pour notre Europe. Cela passera par un plan massif pour notre santé, notre recherche ».

Puis en juin 2020, devant un site de Sanofi, vous avez appelé à la reconquête de l'indépendance thérapeutique de notre pays et de l'Europe.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous constatons que la mise au point du vaccin contre la Covid-19 par Sanofi-Pasteur et l'Institut Pasteur est à ce jour un échec. Dans le même temps, les ruptures de médicaments essentiels se sont multipliées.

Cette pandémie est révélatrice des problèmes de fond de la recherche médicale et de l'industrie pharmaceutique.

En pleine crise sanitaire, Sanofi vient d'annoncer un nouveau plan de restructuration de la R&D pharma en France avec près de 400 postes supprimés qui s'ajoutent aux 300 détruits l'année dernière.

La direction de cette entreprise a décidé et annoncé que le centre de gravité de la recherche doit se déplacer aux USA et en Chine, marchés à fort potentiel commercial.

Des axes de recherche fondamentaux, cardiovasculaire, diabète, maladie d'Alzheimer et médicaments anti-infectieux, sont abandonnés malgré les conséquences sur la santé publique. Sanofi se focalise sur quelques axes thérapeutiques où elle pense tirer le maximum de profits.

L'outil industriel de Sanofi sur le territoire est menacé lui aussi de disparition à court ou moyen terme en raison de cette stratégie financière, qui met en danger l'indépendance thérapeutique du pays.

Comment l'État peut-il accepter le démantèlement de la recherche du premier groupe pharmaceutique français, qui fait plus de 12 milliards d'euros de résultat net consolidé et qui a versé près de 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2020 ? Une somme multipliée par 4,5 en quinze ans !

Les effectifs de recherche de Sanofi en France ont été divisés par deux en dix ans et le nombre de sites de R&D est passé de 11 à 4, puis bientôt 3.

Comment cette entreprise peut-elle encore bénéficier d'aides publiques et en particulier du Crédit d'impôt recherche (CIR - 110 à 130 millions d'euros par an depuis plus de 10 ans) soit plus que les fonds récoltés par le Téléthon ?

Comment peut-on accepter que l'État utilise le CIR pour des stratégies de démantèlement de l'outil industriel et scientifique et pour financer des dividendes et des plans de suppressions d'emplois ?

Le montant national du CIR, 6,5 milliards en 2020, fait partie de l'investissement consenti par les gouvernements successifs pour essayer d'atteindre leur engagement pris en 2000 de consacrer 3 % du PIB pour la recherche (1 % pour le public, 2 % pour le privé). Malgré cela, la France consacre moins de 2,2 % de son PIB à la recherche.

La politique de Sanofi montre de façon éclatante l'inefficacité de ces aides publiques, accordées sans évaluation ni contrepartie, aux grands groupes industriels, aides publiques qui leur servent essentiellement à accroître les profits.

D'un côté, les grands groupes pharmaceutiques liquident leurs secteurs Recherche et Développement, s'appuyant de plus en plus sur des brevets directement issus de la recherche fondamentale via des start-up et biotechs créées spécialement à cet effet. Ces start-up sont en grande partie issues de la recherche publique et largement subventionnées par des aides publiques.

De l'autre, le gouvernement, via la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) pousse les personnels de la recherche publique à se réorienter vers l'innovation, au détriment de la recherche fondamentale (mise à disposition de personnel, encouragement à la création de start-up, développement de chaires industrielles, ...), pour permettre aux groupes privés de se servir « sur étagère » des découvertes et percées technologiques. Plusieurs mesures de la LPR sont mises en place pour encourager ou contraindre les personnels de la recherche publique à aller dans cette direction. Cela relève d'une logique de court terme, visant uniquement à socialiser les risques et privatiser les bénéfices.

L'actualité nous démontre avec acuité qu'elle ne va pas dans le bon sens pour répondre aux besoins immédiats comme de long terme.

En parallèle, l'emploi titulaire continue de fondre dans les organismes de recherche : en 2007, le CNRS recrutait, sur des postes statutaires, 1000 chercheurs, ingénieurs et techniciens ; en 2021, il n'en recrutera que 560. Il en est de même dans les universités, où le nombre de postes d'enseignants-chercheurs mis au concours est en baisse de 45 % entre 2010 et 2018.

L'épidémie de la Covid-19 a révélé à quel point ces orientations sont délétères pour la population. Plusieurs chercheurs ont dénoncé combien la recherche fondamentale en épidémiologie et virologie avait été mise à mal ces dernières années en raison du système de recherche sur projets à court terme.

Votre gouvernement s'obstine dans cette voie, y compris sur les coronavirus en lançant des appels d'offres ANR au lieu de donner aux laboratoires les moyens financiers pérennes et les postes de titulaires nécessaires à une recherche sur le long terme. Résultat : à ce jour, la France a été incapable de développer un vaccin contre la Covid-19.

Vous êtes très loin de traduire dans les faits les propos que vous teniez en mai 2020.

Il est grand temps d'investir massivement dans la recherche publique et de reconstruire un outil industriel stratégique capable de répondre aux besoins de la nation et aux urgences du temps.

Nous revendiquons que les brevets des vaccins tombent dans le domaine public pour permettre aux populations, quel que soit le continent, de pouvoir en bénéficier.

Dans ce sens, nous pensons que la France doit jouer de toute son influence, aux côtés des nombreux pays qui avec l'OMS demandent la levée des brevets et le partage des savoirs et des technologies sur les vaccins.

Au regard des enjeux sanitaires, nous revendiquons la réquisition des unités de production indispensables pour assurer la vaccination des populations.

Le médicament, le vaccin sont des biens communs, il est indispensable de sortir de la marchandisation de la santé et d'assurer la maîtrise publique de l'industrie pharmaceutique.

Montreuil, 17 mars 2021

SANOFI CGT SNTRS CGT INRAE CGT FERC-SUP CGT UGICT CGT



**En Bref N°561 du 18 mars 2021**